

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

25. Fermage – Bail de location parcelle YC 224

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de louer la parcelle YC 224 située au lieu-dit « La Fosse » pour une contenance de 11 ares et 20 centiares à compter de 2026 pour l'exploitation de celle-ci à Mme THEVENIN Sandrine.

Il autorise M Le Maire à signer tous les documents y afférents.

26. Décision Modificative DM 1 – Budget Commune

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide la Décision Modificative n°1 telle qu'elle est représentée ci-dessous.

<u>Section Fonctionnement – Dépenses</u>	<u>Section Fonctionnement – Recettes</u>
Chapitre 011 – 60622 = + 1 500	Chapitre 731 – 73111 = + 19 039
Chapitre 011 – 6162 = + 12 788	Chapitre 731 – 73114 = + 615
Chapitre 011 – 6232 = + 15 000	Chapitre 74 – 74111 = + 929
Chapitre 65 – 65311 = + 12 000	Chapitre 74 – 741121 = - 8 719
	Chapitre 74 – 741127 = + 2 461
	Chapitre 74 – 742 = + 3 900
	Chapitre 74 – 74833 = + 20 553
	Chapitre 74 – 7484 = + 2 510

27. Budget Commune – Approbation du Compte Financier LE MAIRE QUITTE LA SALLE

Monsieur Le Maire,

- **Vu** le code général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- **Vu** le courrier en date du 14 Juin 2024 à la trésorerie de Vierzon portant sur le passage des comptes en format CFU au 01 janvier 2025 pour l'exercice budgétaire 2024 ;
- **Vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du Budget de la Commune ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total Cumulé
Recettes	Prévision budgétaire	1 132 483,52	13 12 257,33	2 444 740,8
	Recettes Réalisées	682 826,67	1854 132,62	2 536 959,2
	Reste à réaliser	476 923,00	0	476 923,0
Dépenses	Autorisation Budgétaire	1598 232,98	1562 890,00	3 161 122,9
	Dépenses Réalisées	1053 391,10	1584 076,52	2 637 467,6
	Reste à réaliser	600 139,34	0	600 139,3
Différences entre les titres et les mandats		Solde des réalisations	-370 564,43	270 056,10
Résultats antérieurs reportés		Résultats antérieurs reportés	465 749,46	250 632,67
Solde (Investissement) ou résultat de clôture (Fonctionnement)		Excédent / Déficit	95 185,03	520 688,77
Différence entre les restes à réaliser		Reste à réaliser	-423 213,34	0
Résultat cumulé		Excédent / Déficit	-328 031,31	520 688,77

- **Vu** le Compte Financier Unique 2025 du budget de la Commune,
 - **Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents
 - **Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
 - **Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
 - **Considérant** que Monsieur Le Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de M. CIDALE Jean-Charles pour le vote du Compte Financier Unique ;
 - **Considérant** les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, hors de la présence de Monsieur Le Maire

- **Approuve** le Compte Financier Unique 2025 du Budget de la Commune
- **Donne** pouvoir à M Le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

28. Affectation des résultats 2025 définitifs au Budget de la Commune

Besoin ou Excédent de Financement (Investissement)	
Excédent de clôture de la Commune	95 185,03
Restes à réaliser recettes	176 923,00
Restes à réaliser dépenses	600 139,34
Besoin de Financement	-328 031,31
Affectation du Résultat de Fonctionnement	
Excédent de clôture de la Commune	520 688,77
Affectation en réserves (compte 1068)	328 031,31
Report à nouveau en fonctionnement (R002)	192 657,46

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Vote l'affectation des résultats présentée ci-dessus

29. Intégration d'une immobilisation oubliée

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'intégrer à l'inventaire communal l'immobilisation suivante :

Désignation du bien : Groupe électrogène

Compte d'imputation : 2158

Date d'acquisition : 01/01/2026

N° d'inventaire : 2026000

Montant : 1€

Il autorise M Le Maire à procéder à toutes les opérations comptables nécessaires à cette régularisation.

30. DM 2 Budget Commune

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide la Décision Modificative n°2 telle qu'elle est représentée ci-dessous.

<u>Section Investissement – Dépenses</u>	<u>Section Investissement – Recettes</u>
Chapitre 21 – 21538 = - 73 264.94	
Chapitre 204 – 2041582 = + 73 264.94	

31. Règlement des Commissions Citoyennes

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré valide le règlement des Commissions Citoyennes joint en annexe.

32. Subventions 2026 aux associations Massayaises

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré valide les subventions telles que présentées ci-dessous.

ASSOCIATIONS DE MASSAY	Proposition 2025	Proposition 2026
ABLETTE DE MASSAY	100	300
ATOUPIC	100	100
COMITE DES FÊTES	300	500
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	150	150
LES PETITES CANAILLES	650	650
MASSAY TENNIS CLUB	400	400
SC MASSAY (hors EDF)	3 000	3 000
MAM Les P'tites Gribouilles	250	350
IMAGES ET CULTURE	500	500
Graines de Bons Arts	500	1 000
O CHŒUR de Massay	200	400
Le monde Enchanté des Créateurs	500	500
Massay Entrepren	500	700
Union Cycliste Mehunoise	700	-
TOTAL ASSOCIATIONS MASSAY	8 050	8 550

33. Règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré valide le règlement intérieur joint en annexe

34. Régularisation de la mise en place d'un service d'astreinte d'exploitation pour le service technique

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide l'actualisation de la mise en place d'un service d'astreinte d'exploitation présentée ci-dessus.

36. Devis terrain de football

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider le devis de la Sté SOTREN pour un montant de 25 527,00 € HT

37. Devis Cabinet BODENEZ – Projet végétalisation Cour d'Ecole

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider le devis du Cabinet BODENEZ pour 1 500,00 € HT.

38. Désignation d'un Délégué suppléant à l'Agence Cher Ingénierie des Territoires du Cher (CIT18)

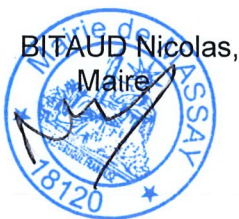
Le Conseil Municipal décide d'élire à l'Agence Cher Ingénierie des Territoires du Cher (CIT18) le membre suivant à la fonction de Délégué suppléant :

- | | |
|-----------------------------|--|
| ➤ M. BITAUD Nicolas | Délégué titulaire (<i>Conseil du 03.04.2026 pour info</i>) |
| ➤ M. JUBERT Pierre-François | Délégué suppléant |

Informations et questions diverses

- *Projet ouverture Boucherie*
- *Point cantine scolaire*
- *Conseil Municipal du 5 juin 2026*

Prochain Conseil Municipal : **le vendredi 05 juin 2020 à 18h30**



Sophie PERRIN,
Secrétaire de séance



Commune de MASSAY
Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril 2026 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BITAUD Nicolas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 24 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24 avril 2026.

Présents : M. BITAUD Nicolas, Maire, Mmes : MARTINEAU Stéphanie, PERRIN Sophie, MARREC Laetitia, TORCHOUNE Jennifer, MAMEAUX Hélène, CIDALE Jean-Charles, JUBERT Pierre-François, ROUZEAU Alain, AUGY Fabien, CARVALHO José LEPLAT Michel, POUPAT Pascal

Excusées ayant donné procuration : ALLARD Frédérique donne procuration à Stéphanie MARTINEAU
FRANCOU Corinne donne procuration à Michel LEPLAT

A été nommé secrétaire : Sophie PERRIN

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	-
Abstention :	-

DEL-2026-04-25 : Fermage – Bail de Location parcelle YC 224

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de louer la parcelle YC 224 située au lieu-dit « La Fosse » pour une contenance de 11 ares et 20 centiares à compter de 2026 pour l'exploitation de celle-ci à Mme THEVENIN Sandrine.

- **Autorise** M Le Maire à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme en Mairie le 30/04/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20260430-DEL-2026-04-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026



Secrétaire de séance
Sophie PERRIN



Commune de MASSAY
Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril 2026 à 17h45, le Conseil Municipal de la Commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BITAUD Nicolas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 25 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25 avril 2026.

Présents : M. BITAUD Nicolas, Maire, Mmes : MARTINEAU Stéphanie, PERRIN Sophie, MARREC Laetitia, TORCHOUNE Jennifer, MAMEAUX Hélène, CIDALE Jean-Charles, JUBERT Pierre-François, ROUZEAU Alain, AUGY Fabien, CARVALHO José LEPLAT Michel, POUPAT Pascal

Excusées ayant donné procuration : ALLARD Frédérique donne procuration à Stéphanie MARTINEAU
FRANCOU Corinne donne procuration à Michel LEPLAT

A été nommé secrétaire : Sophie PERRIN

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	-
Abstention :	-

DEL-2026-04-26 : Décision Modificative DM 1 Budget Commune

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de faire une DM pour régulariser les indemnités des élus, Fêtes et cérémonies et l'assurance dommage-ouvrage et mettre à jour les dotations et impôts locaux suite à la réception des états de la préfecture.

<u>Section Fonctionnement – Dépenses</u>	<u>Section Fonctionnement – Recettes</u>
Chapitre 011 – 60622 = + 1 500	Chapitre 731 – 73111 = + 19 039
Chapitre 011 – 6162 = + 12 788	Chapitre 731 – 73114 = + 615
Chapitre 011 – 6232 = + 15 000	Chapitre 74 – 74111 = + 929
Chapitre 65 – 65311 = + 12 000	Chapitre 74 – 741121 = - 8 719
	Chapitre 74 – 741127 = + 2 461
	Chapitre 74 – 742 = + 3 900
	Chapitre 74 – 74833 = + 20 553
	Chapitre 74 – 7484 = + 2 510

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide la Décision Modificative n°1 telle qu'elle est représentée ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20260430-DEL-2026-04-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme en Mairie le 30/04/2026



Secrétaire de séance
Sophie PERRIN



**Commune de MASSAY
Département du Cher**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril 2026 à 17h45, le Conseil Municipal de la Commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BITAUD Nicolas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 25 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25 avril 2026.

Présents : M. BITAUD Nicolas, Maire, Mmes : MARTINEAU Stéphanie, PERRIN Sophie, MARREC Laetitia, TORCHOUNE Jennifer, MAMEAUX Hélène, CIDALE Jean-Charles, JUBERT Pierre-François, ROUZEAU Alain, AUGY Fabien, CARVALHO José, LEPLAT Michel, POUPAT Pascal

Excusées ayant donné procuration : ALLARD Frédérique donne procuration à Stéphanie MARTINEAU
FRANCOU Corinne donne procuration à Michel LEPLAT

A été nommé secrétaire : Sophie PERRIN

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes Pour :	14
Votes Contre :	-
Abstention :	-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20260430-DEL-2026-04-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

DEL-2026-04-27 : Budget Commune – Approbation du Compte Financier Unique 2025

Monsieur Le Maire,

- **Vu** le code général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- **Vu** le courrier en date du 14 Juin 2024 à la trésorerie de Vierzon portant sur le passage des comptes en format CFU au 01 janvier 2025 pour l'exercice budgétaire 2024 ;
- **Vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du Budget de la Commune ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total Cumulé
Recettes	Prévision budgétaire	1 132 483,52	1 312 257,33	2 444 740,85
	Recettes Réalisées	682 826,67	1 854 132,62	2 536 959,29
	Reste à réaliser	176 923,00	0	176 923,00
Dépenses	Autorisation Budgétaire	1 598 232,98	1 562 890,00	3 161 122,98
	Dépenses Réalisées	1 053 391,10	1 584 076,52	2 637 467,62
	Reste à réaliser	600 139,34	0	600 139,34
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations	-370 564,43	270 056,10	-100 508,33
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	465 749,46	250 632,67	716 382,13
Solde (Investissement) ou résultat de clôture (Fonctionnement)	Excédent / Déficit	95 185,03	520 688,77	615 873,80
Différence entre les restes à réaliser	Reste à réaliser	-423 216,34	0	-423 216,34
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	-328 031,31	520 688,77	192 657,46

- **Vu** le *Compte Financier Unique 2025* du budget de la Commune,
- **Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents
- **Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- **Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- **Considérant** que Monsieur Le Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de **M. CIDALE Jean-Charles** pour le vote du *Compte Financier Unique* ;
- **Considérant** les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, hors de la présence de Monsieur Le Maire

A la majorité des suffrages exprimés, 14 Voix (12 présents, 2 procurations),

- **Approuve** le *Compte Financier Unique 2025* du Budget de la Commune
- **Donne** pouvoir à M Le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme en Mairie le 30/04/2026*

Le Maire
Nicolas BITAUD



Secrétaire de séance
Sophie PERRIN



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 05/05/2026 et affichage du 05/05/2026
Publicité des actes de la Commune par voie d'affichage le 05/05/2026

**Commune de MASSAY
Département du Cher**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril 2026 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BITAUD Nicolas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 24 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24 avril 2026.

Présents : M. BITAUD Nicolas, Maire, Mmes : MARTINEAU Stéphanie, PERRIN Sophie, MARREC Laetitia, TORCHOUNE Jennifer, MAMEAUX Hélène, CIDALE Jean-Charles, JUBERT Pierre-François, ROUZEAU Alain, AUGY Fabien, CARVALHO José LEPLAT Michel, POUPAT Pascal

Excusées ayant donné procuration : ALLARD Frédérique donne procuration à Stéphanie MARTINEAU
FRANCOU Corinne donne procuration à Michel LEPLAT

A été nommé secrétaire : Sophie PERRIN

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	-
Abstention :	-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20260430-DEL-2026-04-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

DEL-2026-04-28 : Affectation des résultats 2025 définitifs au Budget de la Commune

- **Vu** le Code Général des Collectivités territoriales ;
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- **Vu** l'adoption du Compte Financier Unique 2025 du Budget de la Commune

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

Besoin ou Excédent de Financement (Investissement)	
Excédent de clôture de la Commune	95 185,03
Restes à réaliser recettes	176 923,00
Restes à réaliser dépenses	600 139,34
Besoin de Financement	-328 031,31
Affectation du Résultat de Fonctionnement	
Excédent de clôture de la Commune	520 688,77
Affectation en réserves (compte 1068)	328 031,31
Report à nouveau en fonctionnement (R002)	192 657,46

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité des suffrages exprimés, 15 Voix (13 présents, 2 procurations),

- **Vote l'affectation des résultats présentée ci-dessus**

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme en Mairie le 30/04/2026*



Secrétaire de séance
Sophie PERRIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 05/05/2026 et affichage du 05/05/2026
Publicité des actes de la Commune par voie d'affichage le 05/05/2026

Commune de MASSAY
Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril 2026 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BITAUD Nicolas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 24 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24 avril 2026.

Présents : M. BITAUD Nicolas, Maire, Mmes : MARTINEAU Stéphanie, PERRIN Sophie, MARREC Laetitia, TORCHOUNE Jennifer, MAMEAUX Hélène, CIDALE Jean-Charles, JUBERT Pierre-François, ROUZEAU Alain, AUGY Fabien, CARVALHO José LEPLAT Michel, POUPAT Pascal

Excusées ayant donné procuration : ALLARD Frédérique donne procuration à Stéphanie MARTINEAU
FRANCOU Corinne donne procuration à Michel LEPLAT

A été nommé secrétaire : Sophie PERRIN

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	-
Abstention :	-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20260430-DEL-2026-04-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

DEL-2026-04-29 : Intégration d'une Immobilisation oubliée

- **Considérant** qu'une immobilisation acquise à l'euro symbolique n'a pas été inscrite à l'inventaire comptable de la Commune,
- **Considérant** qu'il convient de régulariser cette omission afin de refléter fidèlement le patrimoine communal,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'intégrer à l'inventaire communal l'immobilisation suivante :

Désignation du bien : Groupe électrogène

Compte d'imputation : 2158

Date d'acquisition : 01/01/2026

N° d'inventaire : 2026000

Montant : 1€

Il autorise M Le Maire à procéder à toutes les opérations comptables nécessaires à cette régularisation.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme en Mairie le 30/04/2026



Secrétaire de séance
Sophie PERRIN



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 05/05/2026 et affichage du 05/05/2026
Publicité des actes de la Commune par voie d'affichage le 05/05/2026

Commune de MASSAY
Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril 2026 à 17h45, le Conseil Municipal de la Commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BITAUD Nicolas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 24 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24 avril 2026.

Présents : M. BITAUD Nicolas, Maire, Mmes : MARTINEAU Stéphanie, PERRIN Sophie, MARREC Laetitia, TORCHOUNE Jennifer, MAMEAUX Hélène, CIDALE Jean-Charles, JUBERT Pierre-François, ROUZEAU Alain, AUGY Fabien, CARVALHO José LEPLAT Michel, POUPAT Pascal

Excusées ayant donné procuration : ALLARD Frédérique donne procuration à Stéphanie MARTINEAU
FRANCOU Corinne donne procuration à Michel LEPLAT

A été nommé secrétaire : Sophie PERRIN

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	-
Abstention :	-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20260430-DEL-2026-04-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

DEL-2026-04-30 : Décision Modificative DM 2 Budget Commune

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de faire une DM pour régulariser l'imputation comptable pour l'enfouissement des réseaux par le SDE18.

<u>Section Investissement – Dépenses</u>	<u>Section Investissement – Recettes</u>
Chapitre 21 – 21538 = - 73 264.94	
Chapitre 204 – 2041582 = + 73 264.94	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide la Décision Modificative n°2 telle qu'elle est représentée ci-dessus.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme en Mairie le 30/04/2026*



Secrétaire de séance
Sophie PERRIN



Commune de MASSAY
Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril 2026 à 17h45, le Conseil Municipal de la Commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BITAUD Nicolas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 24 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24 avril 2026.

Présents : M. BITAUD Nicolas, Maire, Mmes : MARTINEAU Stéphanie, PERRIN Sophie, MARREC Laetitia, TORCHOUNE Jennifer, MAMEAUX Hélène, CIDALE Jean-Charles, JUBERT Pierre-François, ROUZEAU Alain, AUGY Fabien, CARVALHO José LEPLAT Michel, POUPAT Pascal

Excusées ayant donné procuration : ALLARD Frédérique donne procuration à Stéphanie MARTINEAU
FRANCOU Corinne à Michel LEPLAT

A été nommé secrétaire : Sophie PERRIN

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	-
Abstention :	-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20260430-DEL-2026-04-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

DEL-2026-04-31 : Règlement des Commissions Citoyennes

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le règlement des Commissions Citoyennes joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide le règlement des Commissions Citoyennes joint en annexe.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme en Mairie le 30/04/2026*



Secrétaire de séance
Sophie PERRIN



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 05/05/2026 et affichage du 05/05/2026
Publicité des actes de la Commune par voie d'affichage le 05/05/2026

Commune de MASSAY
Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril 2026 à 17h45, le Conseil Municipal de la Commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BITAUD Nicolas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 24 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24 avril 2026.

Présents : M. BITAUD Nicolas, Maire, Mmes : MARTINEAU Stéphanie, PERRIN Sophie, MARREC Laetitia, TORCHOUNE Jennifer, MAMEAUX Hélène, CIDALE Jean-Charles, JUBERT Pierre-François, ROUZEAU Alain, AUGY Fabien, CARVALHO José LEPLAT Michel, POUPAT Pascal

Excusées ayant donné procuration : ALLARD Frédérique donne procuration à Stéphanie MARTINEAU
FRANCOU Corinne donne procuration à Michel LEPLAT

A été nommé secrétaire : Sophie PERRIN

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	-
Abstention :	-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20260430-DEL-2026-04-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

DEL-2026-04-32 : Subventions 2026 aux Associations Massayaises

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur les subventions à attribuer aux associations pour l'année 2026 et propose le tableau suivant :

ASSOCIATIONS DE MASSAY	Proposition 2025	Proposition 2026
ABLETTE DE MASSAY	100	300
ATOUPIC	100	100
COMITE DES FÊTES	300	500
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	150	150
LES PETITES CANAILLES	650	650
MASSAY TENNIS CLUB	400	400
SC MASSAY (hors EDF)	3 000	3 000
MAM Les P'tites Gribouilles	250	350
IMAGES ET CULTURE	500	500
Graines de Bons Arts	500	1 000
O CHŒUR de Massay	200	400
Le monde Enchanté des Créateurs	500	500
Massay Entreprennd	500	700
Union Cycliste Mehunoise	700	-
TOTAL ASSOCIATIONS MASSAY	8 050	8 550

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide les propositions de subventions 2026 accordées aux Associations, autorise le Maire à signer les documents afférents aux règlements de celles-ci.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme en Mairie le 30/04/2026*



Secrétaire de séance
Sophie PERRIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 05/05/2026 et affichage du 05/05/2026
Publicité des actes de la Commune par voie d'affichage le 05/05/2026

Commune de MASSAY
Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril 2026 à 17h45, le Conseil Municipal de la Commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BITAUD Nicolas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 24 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24 avril 2026.

Présents : M. BITAUD Nicolas, Maire, Mmes : MARTINEAU Stéphanie, PERRIN Sophie, MARREC Laetitia, TORCHOUNE Jennifer, MAMEAUX Héléne, CIDALE Jean-Charles, JUBERT Pierre-François, ROUZEAU Alain, AUGY Fabien, CARVALHO José LEPLAT Michel, POUPAT Pascal

Excusées ayant donné procuration : ALLARD Frédérique donne procuration à Stéphanie MARTINEAU
FRANCOU Corinne donne procuration à Michel LEPLAT

A été nommé secrétaire : Sophie PERRIN

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	-
Abstention :	-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20260430-DEL-2026-04-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

DEL-2026-04-33 : Règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le règlement intérieur du Conseil Municipal afin qu'il soit mis à jour.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide le règlement intérieur du Conseil Municipal tel que présenté en annexe.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme en Mairie le 30/04/2026*



Secrétaire de séance
Sophie PERRIN



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 05/05/2026 et affichage du 05/05/2026
Publicité des actes de la Commune par voie d'affichage le 05/05/2026

Commune de MASSAY
Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril 2026 à 17h45, le Conseil Municipal de la Commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BITAUD Nicolas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 24 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24 avril 2026.

Présents : M. BITAUD Nicolas, Maire, Mmes : MARTINEAU Stéphanie, PERRIN Sophie, MARREC Laetitia, TORCHOUNE Jennifer, MAMEAUX Hélène, CIDALE Jean-Charles, JUBERT Pierre-François, ROUZEAU Alain, AUGY Fabien, CARVALHO José, LEPLAT Michel, POUPAT Pascal

Excusées ayant donné procuration : ALLARD Frédérique donne procuration à Stéphanie MARTINEAU
FRANCOU Corinne donne procuration à Michel LEPLAT

A été nommé secrétaire : Sophie

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	-
Abstention :	-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20260430-DEL-2026-04-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

DEL-2026-04-34 : Actualisation de la mise en place d'un service d'astreinte d'exploitation pour le Service Technique

Le Conseil Municipal avait donné son accord pour la mise en place d'un service d'astreinte d'exploitation pour le service technique à compter du 1^{er} Février 2017 après un avis favorable du Comité Technique en date du 28 Novembre 2016 et selon les modalités ci-dessous :

- Cas de recours à l'astreinte :
 - Évènements climatiques (neige, inondations...)
 - Manifestations particulières (Vœux du maire, Fêtes nationales, repas des anciens, manifestations liées à la vie de la commune, journées chômées (données) par le maire...)
 - Évènements de crise (accident sur l'autoroute, réquisition du Préfet...)

Le nombre de jours total pourrait être de 5 à 8 jours dans l'année.

- Modalités d'organisation :
 - Dans la majorité des cas, ce sera l'astreinte d'exploitation qui sera appliquée, sauf cas extrême de crise ou l'astreinte de sécurité sera appliquée.
 - L'agent sera prévenu par appel téléphonique de M Le Maire ou de son représentant.
 - L'agent dispose d'un téléphone professionnel mis à disposition par la mairie.
 - L'agent est tenu en cas d'appel de répondre et d'intervenir dans les meilleurs délais, pour la mission qui lui aura été désignée.
 - Selon la mission à accomplir, un agent voir deux pourraient être appelés.

Cependant, Le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération 2017_01_13 du 20/01/2017 concernant la mise en place de l'astreinte d'exploitation a besoin d'une actualisation.

- Emplois concernés :
 - Les emplois concernés sont les agents techniques titulaires.
 - Tous les agents seront concernés chacun à son tour.

- Modalités de rémunération de l'astreinte

Les agents seront rémunérés selon le barème en vigueur

	Astreinte d'exploitation	Astreinte de sécurité
Semaine complète	159,20 €	149,48 €
Nuit - entre le lundi et le samedi - inf à 10h	8,60 €	8,08 €
Nuit - entre le lundi et le samedi - sup à 10h	10,75 €	10,05 €
Samedi ou journée de récupération	37,40 €	34,85 €
Dimanche ou jour férié	46,55 €	43,38 €
Week-end, du vendredi soir au lundi matin	116,20 €	109,28 €

- Indemnité d'intervention / repos compensateur

La durée d'intervention pendant une période d'astreinte est considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant le déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

	Indemnisation Horaire	Repos compensateur *
Intervention de jour	16€ / Heure	25%
Intervention de nuit	22€ / Heure	50%
Intervention un samedi	22€ / Heure	25%
Intervention un dimanche	22€ / Heure	100%
Intervention un jour férié	22€ / Heure	100%

*La durée du repos compensateur est égale au temps de travail effectif majoré.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide l'actualisation de la mise en place d'un service d'astreinte d'exploitation présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures
 Pour copie conforme en Mairie le 30/04/2026



Secrétaire de séance

Sophie PERRIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 05/05/2026 et affichage du 05/05/2026
 Publicité des actes de la Commune par voie d'affichage le 05/05/2026

Commune de MASSAY
Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril 2026 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BITAUD Nicolas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 24 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24 avril 2026.

Présents : M. BITAUD Nicolas, Maire, Mmes : MARTINEAU Stéphanie, PERRIN Sophie, MARREC Laetitia, TORCHOUNE Jennifer, MAMEAUX Hélène, FRANCOU Corinne, CIDALE Jean-Charles, JUBERT Pierre-François, ROUZEAU Alain, AUGY Fabien, CARVALHO José LEPLAT Michel, POUPAT Pascal

Excusées ayant donné procuration : ALLARD Frédérique donne procuration à Stéphanie MARTINEAU
FRANCOU Corinne donne procuration à Michel LEPLAT

A été nommé secrétaire : Sophie PERRIN

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	-
Abstention :	-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20260430-DEL-2026-04-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

DEL-2026-04-35 : Demande de subvention de l'Association La Mémoire Industrielle & Agricole du Pays de Vierzon

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il convient de délibérer sur la demande de subvention l'Association La mémoire Industrielle & Agricole du Pays de Vierzon jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 500,00 € de subvention afin de soutenir l'Association La Mémoire Industrielle & Agricole du Pays de Vierzon pour « la Fête de la Terre » qu'elle organise le 23 août prochain à Massay.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme en Mairie le 30/04/2026



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 05/05/2026 et affichage du 05/05/2026
Publicité des actes de la Commune par voie d'affichage le 05/05/2026

Secrétaire de séance
Sophie PERRIN



Commune de MASSAY
Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril 2026 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BITAUD Nicolas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 24 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24 avril 2026.

Présents : M. BITAUD Nicolas, Maire, Mmes : MARTINEAU Stéphanie, PERRIN Sophie, MARREC Laetitia, TORCHOUNE Jennifer, MAMEAUX Hélène, CIDALE Jean-Charles, JUBERT Pierre-François, ROUZEAU Alain, AUGY Fabien, CARVALHO José LEPLAT Michel, POUPAT Pascal

Excusées ayant donné procuration : ALLARD Frédérique donne procuration à Stéphanie MARTINEAU
FRANCOU Corinne donne procuration à Michel LEPLAT

A été nommé secrétaire : Sophie PERRIN

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	-
Abstention :	-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20260430-DEL-2026-04-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

DEL-2026-04-36 : Devis terrain de football à Massay

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il convient de délibérer sur le devis concernant le terrain de football à Massay, deux propositions nous ont été adressées :

SAS SOTREN	25 527,20 € HT
Option recommandée	<u>4 300,00 € HT</u>
Total SOTREN si option retenue	28 827,20 € HT

SARL DDS 31 400,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider le devis de la Sté SOTREN pour un montant de 25 527,20 € HT.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme en Mairie le 30/04/2026



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 05/05/2026 et affichage du 05/05/2026
Publicité des actes de la Commune par voie d'affichage le 05/05/2026

Secrétaire de séance
Sophie PERRIN



Commune de MASSAY
Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril 2026 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BITAUD Nicolas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 24 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24 avril 2026.

Présents : M. BITAUD Nicolas, Maire, Mmes : MARTINEAU Stéphanie, PERRIN Sophie, MARREC Laetitia, TORCHOUNE Jennifer, MAMEAUX Hélène, CIDALE Jean-Charles, JUBERT Pierre-François, ROUZEAU Alain, AUGY Fabien, CARVALHO José LEPLAT Michel, POUPAT Pascal

Excusées ayant donné procuration : ALLARD Frédérique donne procuration à Stéphanie MARTINEAU
FRANCOU Corinne donne procuration à Michel LEPLAT

A été nommé secrétaire : Sophie PERRIN

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	-
Abstention :	-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20260430-DEL-2026-04-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

DEL-2026-04-37 : Devis Cabinet BODENEZ pour Projet de Végétalisation de la Cour d'Ecole

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il convient de délibérer sur le devis concernant le devis du Cabinet BODENEZ dans le cadre du projet de végétalisation de la Cour de l'Ecole :

Cabinet BODENEZ
Relevé altimétrique

1 500,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider le devis du Cabinet BODENEZ pour un montant de 1 500,00 HT ;

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme en Mairie le 30/04/2026*



Secrétaire de séance
Sophie PERRIN



